Le Gîte du Fort

26a rue de Ramstein

57230 BITCHE

**CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

**1 Descriptif**

Le gîte du Fort est situé à Bitche proche du Fort St Sébastien. Installé en rez-de-jardin de notre maison, il a une entrée indépendante et dispose d’une terrasse, d’un jardin engazonné non clos ainsi qu’un espace parking pour une voiture.

Capacité : 2 à 4 personnes.

Cuisine équipée : réfrigérateur/congélateur, plaque de cuisson électrique, four chaleur tournante, micro-ondes, lave-vaisselle, cafetière, bouilloire électrique, grille-pain, lave-linge, étendoir à linge, table et fer à repasser, vaisselle.

Salle à manger – salon : canapé clic-clac couchage pour 2 personnes en 140 x200

Chambre 1 : lit en 140 x 200 (2 personnes)

Canapé convertible 130 x 200 (2 personnes)

Sur demande 1 lit bébé (bascule)

Salle d’eau avec douche, 2 vasques, sèche–serviette et sèche-cheveux

Couloir : 1 armoire de rangements

WC

Terrasse : 25 m² table et chaises de jardin.

Accès jardin et potager

**2. Prix**

2.1 Les prix indiqués sont exprimés en euros, par semaine de location. Du mois d’octobre au mois de novembre inclus il est possible de louer le gîte le week-end. La taxe de séjour est calculée en pourcentage sur le montant total du séjour. Veuillez nous consulter.

*Charges locatives*: Forfait ménage : 30 €

Supplément animal/jour 5 €

Chauffage électrique (forfait obligatoire d’octobre à avril) 20 €/semaine ou 5€/jour

2.2 Le gîte est loué meublé et équipé : Les prix comprennent la mise à disposition du logement avec tout son équipement y compris les charges relatives à l’utilisation des fluides (eau, électricité) et accès wifi.

**3. Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie d’un montant de 300 € vous sera demandé à la prise de location. La caution sera restituée, après déduction des frais de remise en état des dégradations et / ou manquements éventuels, au plus tard un mois après le départ. En général, elle vous est restituée au moment de votre départ.

Le non-paiement du dépôt de garantie sera considéré comme une annulation. Le locataire se verra alors refuser l’accès à la propriété.

**4. Arrivée et départ**

4.1 Il est conseillé de vous présenter entre 16H et 19H le premier jour de location, et libérer le logement au plus tard à 10H le dernier jour, sauf mention contraire indiquée sur le formulaire de réservation.

A votre arrivée, il vous sera demandé de présenter votre formulaire de réservation ainsi qu’une pièce d’identité. Si ces horaires sont contraignants, veuillez nous en informer lors de la réservation. Nous nous organiserons en conséquence.

4.2 Si votre arrivée devait être retardée, merci de nous en aviser au plus vite afin que les dispositions nécessaires puissent être prises pour vous permettre de prendre possession des lieux sans contrainte.

**5. Occupation des lieux et engagements du locataire**

5.1 La durée du bail ne pourra être prorogée sans notre accord express et écrit.

5.2. Il est clairement convenu que le gîte est loué pour le nombre de personnes prévu au contrat de réservation, soit au maximum autant de personnes que de couchages (un lit double valant pour 2 personnes).

5.3 Le locataire s’engage :

* A ne pas fumer à l’intérieur du gîte
* A ne pas amener de personnes supplémentaires sans l’autorisation du bailleur
* A ne jamais laisser d’animaux seuls dans le gîte (sauf si l’animal reste en cage fermée)
* A ne pas sous-louer le logement
* A user paisiblement des lieux et á occuper les lieux en « bon père de famille », d’en assurer l’entretien normal et de restituer le gîte en parfait état de propreté
* A fournir une attestation d’assurance de responsabilité civile (villégiature) obligatoire. Elle est à retirer auprès de la compagnie d’assurance de votre logement (elle est généralement gratuite).

5.4 A son arrivée, le locataire s’engage à vérifier l’inventaire dans les 24 heures de son arrivée et de dresser au moins 48 heures avant son départ l’inventaire de sortie qui sera exigé le jour de son départ au moment de la restitution des clés. A défaut, le locataire déclare ne pas contester les frais relatifs aux dégradations.

Tout dommage doit impérativement être déclaré au propriétaire ou à son mandataire dans les 24 heures de sa survenance. Le locataire s’interdit de réparer ou de remplacer l’objet du dommage sans l’assentiment du propriétaire ou de son mandataire. Il s’engage à rembourser la contre-valeur totale du remplacement de tous les objets mobiliers et/ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés par une usure anormale correspondant à son occupation. Il est expressément convenu que les détériorations survenues aux literies, peintures, sols, plafonds, vitres ou matériel de jardin, … sont indemnisables.

Si le coût global des dommages constatés devait dépasser le montant de la caution, le locataire s’engage à régler la différence.

**6. Animaux domestiques**

Au gîte du Fort, concernant les animaux domestiques, il convient de nous prévenir et de nous demander notre accord. A l’extérieur du gîte, les animaux doivent être surveillés et tenus en laisse.

**6. Wifi- Internet et autres services**

7.1 Le gîte est équipé d’un Hot spot Wifi haut débit à accès sécurisé. Ce service est gratuit. A votre arrivée, nous vous communiquerons vos codes d’accès et pourrons vous assister dans la connexion.

7.2. L’office du tourisme de Bitche dispose d’un Test Center. Il met gracieusement à votre disposition du matériel de randonnée (chaussures, sac à dos, gourdes, bâtons, parapluie…).

Si vous êtes golfeur, la ville de Bitche dispose d’un des plus beaux golfs de France.

La région est propice à la pêche en rivière (avec carte) et étangs (à la journée).

De nombreux sites peuvent faire l’objet d’une visite (sites historiques, de mémoire, artisanaux, jardin pour la Paix, Citadelle, etc…) Nous vous communiquerons les bonnes adresses à votre arrivée.

**8. Sécurité**

Nous nous engageons à tout faire pour rendre votre séjour le plus agréable et à respecter votre intimité.

Cela dit, nous vous demandons de nous autoriser à accéder sans condition au gîte.

Un accès à notre cave peut se révéler indispensable.

En cas d’absence même limitée vous vous engagez à fermer les fenêtres et à fermer la porte d’entrée du gîte á clé. A défaut, toutes conséquences vous seront imputables. Vous devez garder à l’esprit les risques probables d’incendie. Ainsi il est interdit de faire du feu ou des braises (barbecue) sans autorisation. Pour le barbecue sur la terrasse, il peut-être électrique uniquement.

**9. Nettoyage – Détritus**

9.1 Le gîte est intégralement nettoyé avant le début de la période de location. A votre départ, vous devez la laisser dans un état de propreté d’usage. Sauf indication particulière, un « forfait ménage » obligatoire est exigé à votre arrivée.

9.2 Si en raison de l’état de propreté dans lequel est laissé le gîte, la prestation de ménage ordinaire prévue s’avérait insuffisante, le propriétaire est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour y remédier et à en imputer les coûts correspondants sur le dépôt de garantie.

9.3 Enlèvement et tri des déchets. Comme nous, vous disposez de votre propre poubelle. Celles-ci sont vidées le mardi matin. Nous nous occupons de les avancer pour les faire vider.

Les déchets sont triés dans des sacs de couleur spécifiques :

* Sac orange pour les déchets recyclables (papiers, cartons bouteilles plastiques, boites de conserve, aluminium, etc…)
* Sac bleu pour les déchets non recyclables
* Sac vert pour les déchets ménagers ou verts

Lorsqu’un sac est plein, fermez le en nouant les anses et déposez le dans la poubelle. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces consignes. Le verre fait l’objet d’un traitement spécifique. Merci de ne pas mettre d’objets en verre dans la poubelle.

**10. Linge et draps.**

Les draps et les taies d’oreiller sont compris dans la location. Les lits disposent tous d’oreillers (pas de polochons).

**11. Assurance**

11.1 La réservation de la location est conditionnée au fait que vous soyez assuré, auprès d’une compagnie d’assurances notoirement connue. Les personnes participant à votre séjour doivent être dûment couvertes par une assurance responsabilité civile.

11,2 Par votre signature sur le formulaire de réservation, vous attestez que vous êtes couvert par une telle assurance. Pensez à vous munir de votre attestation, elle est obligatoire et peut vous être demandée pendant votre séjour.

**12. Modification ou annulation de séjour**

12.1 Modification ou annulation de notre fait. Dans l’éventualité où nous serions obligés d’apporter une modification ou d’annuler la location du gîte, nous vous en informerions au plus tôt et vous rembourserions intégralement toutes les sommes versées. Ceci nous dégagera de toute autre responsabilité.

12.2 Modification ou annulation de votre fait. Il peut arriver que vous soyez obligé de modifier ou d’annuler votre location. Il n’est pas utile de nous communiquer la raison mais nous vous demandons de nous informer au plus tôt de votre décision. Vous pouvez le faire par mail, par courrier postal ou par téléphone. La date de prise d’effet de l’annulation est la date à laquelle la notification nous parvient.

Dans tous les cas, les arrhes versées restent dus au propriétaire.

12.3 En cas de départ anticipé, quelle qu’en soit la raison, vous ne pourrez prétendre à une réduction du coût de la location. En cas de force majeure relatif à l’objet du présent contrat, le locataire décharge expressément le propriétaire de toute responsabilité et s’engage à ne réclamer aucune indemnité de quelque nature que ce soit au propriétaire. En cas d’inexécution par le locataire d’une ou de plusieurs des clauses reprises ci-dessus et après sommation restant sans effet, la présente location sera résiliée de plein droit et le locataire pourra être expulsé par simple ordonnance de référé.